



Commune des Avirons

Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le 22 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Mme BAILLIF Line Rose, 1^{ère} Adjointe.**

Présents : Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : M. MONDON René a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. FRINGUE Mikaël – Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. BENARD Alex – M. CASSAGNABERE Patrick a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. FERRERE Frédo a donné mandat à Mme LUCAS Roseline.

Secrétaire : La 1^{ère} Adjointe propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- ❖ M. FORT Paul est arrivé à la mise en discussion de l'affaire n°2.
- ❖ M. LESQUELIN ne vote pas par procuration pour l'adoption des comptes administratifs, de gestion et des affectations de résultats.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Budget eau potable 2017
○ Affectation de résultat

Pour le Maire absent,
La 1^{ère} Adjointe



Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

L'exécution budgétaire de l'exercice 2017 a donné les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : un excédent de clôture de : + 271 685,65 €
- en section d'investissement : un excédent de clôture de : + 109 697,35 €

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un déficit de : 230 349,65 €.

L'instruction M49 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité les dépenses d'investissement.

Il est proposé au Conseil l'affectation suivante :

- 230 349,65 € à porter lors du vote du BS à la section d'investissement – Article 1068 ;
- 41 336,00 € à reprendre en section d'exploitation à la ligne 002 – Excédent reporté.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2017 du budget de l'eau potable tel qu'arrêté ci-dessus.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Pour le Maire absent,

La Présidente Adjointe

